



**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 19 septembre 2018**

*L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est rassemblé à l'Espace Associatif des Doucettes, sis 10 rue du Tiers Pot à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.*

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, M. Sabry KALAA, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER (arrivé à 19h13, délibération CM-18-098, point n°6), Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, Mme Myriam DIEN, M. Christophe DIEU, Mme Elise ARIAS-YSIDOR.

Etaient représentés :

M. Jean PARÉ	pouvoir à M. Gérard BONHOMET
Mme Arcangèle DO SOUTO	pouvoir à Mme Christine DIANÉ
M. Pierre GALLAND	pouvoir à Mme Françoise FAUCHER
M. Daniel BURNACCI	pouvoir à M. Louis FREY
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN	pouvoir à M. Mohammed AYARI
M. Elie ATLAN	pouvoir à M. Daniel LOTAUT
M. Francis PARNY	pouvoir à Mme Myriam DIEN

Etaient absents :

Mme Stella LAPAIX  
M. Tarak GHOURCHI  
Mme Marie-France BLANCHET  
M. Tahar BOUZIAD

*Mme Adiparamesvary SADASIVAM a été désignée comme secrétaire de séance*

Hôtel de Ville  
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex  
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02  
[www.villedegarges.fr](http://www.villedegarges.fr)

POINT N°1 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Versement de la subvention communale à l'association Conseil citoyen, émergeant au Contrat de Ville 2018**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville, une subvention de 200 € à l'association Conseil citoyen pour son projet « Conseil citoyen-Lien social »,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°2 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Versement de subventions communales aux associations émergeant au dispositif départemental Valeurs de la République et Citoyenneté (VRC)**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 500 € à l'association « Collectif Fusion » pour son action : Identités : Apprendre / Expérimenter / Poids des mots,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association « Entrée de jeu » pour son action : Sensibilisation Valeurs de la République, Laïcité et prévention des discriminations,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Versement de subventions communales aux associations IMAJ et Œuvre pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (OPEJ), émergeant au Contrat de Ville, ligne « Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance » (FIPD)**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association IMAJ pour l'action « Actions de prévention de la délinquance »,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association OPEJ pour l'action « Accompagnement de jeunes gergeois marginalisés ou ayant des difficultés»,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **PRECISE** que le versement desdites subventions sera conditionné à la réalisation effective des actions présentées dans le cadre des appels à projets,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°4 : Rapporteur M. AYARI.

**OBJET : Rapport de présentation de la Délégation de Service Public de gestion du service communal d'assainissement pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de la Délégation de Service Public de gestion du service communal d'assainissement pour l'année 2017.

POINT N°5 : Rapporteur M. AYARI

**OBJET : Rapport de présentation de la Délégation de Service Public de distribution d'eau potable pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de la Délégation de Service Public de distribution d'eau potable pour l'année 2017.

POINT N°6 : Rapporteur M. AYARI

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Pablo Picasso**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cent euros) à l'association sportive du collège Pablo Picasso,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7 : Rapporteur M. AYARI.

**OBJET : Approbation de la convention relative à la restauration administrative pour les personnels de l'Etat**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention conclue pour quatre ans, à compter du 1 septembre 2018, avec le recteur de l'académie de Versailles, annexée en pièce jointe,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°8 : Rapporteur Mme GUNOT.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Martial Art Academy**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cent euros) à l'association gargeoise Martial Art Academy,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Rapporteur Mme GUNOT.

**OBJET : Adhésion gratuite à l'association CAPDEMAT dans le cadre de la mise en place d'un marché public (GRC)**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'adhésion à l'association CAPDEMAT,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°10 : Rapporteur Mme SADASIVAM.

**OBJET : Attribution de subvention communale au lycée Arthur Rimbaud pour le financement de projet pédagogique**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 300 € au lycée Arthur Rimbaud,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°11 : Rapporteur Mme SADASIVAM.

**OBJET : Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°12 : Rapporteur M. LOTAUT.

**OBJET : Convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et les Communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection Intercommunal**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le projet de convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et les Communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel, pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

POINT N°13 : Rapporteur M. GLAM.

**OBJET : Modification périmètres scolaires des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré**



Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification du rattachement des rues ci-dessous, et donc de la sectorisation pour les écoles publiques du premier degré de la Ville telle que présentée en annexe 1.

Voies	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires
Avenue de la Commune de Paris n°45	Maximilien ROBESPIERRE	Maximilien ROBESPIERRE
Square Olof Palmë	Jean EFFEL	Saint EXUPERY

▶ **DIT** que cette sectorisation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018, notamment pour les nouvelles inscriptions scolaires et pour les demandes de retour secteur,

▶ **DIT** que la sectorisation ne s'imposera pas dès lors que l'établissement scolaire concerné ne disposera plus de places pour des raisons tenant compte des effectifs maximums admis par classe ou par bâtiment,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la sectorisation sur présentation de situations particulières,

POINT N°14 : Rapporteur M. GLAM.

**OBJET : Convention de mise à disposition d'agents d'animation dans les classes de TPS**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents d'animation dans les classes de TPS.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'agents d'animation dans les classes de TPS.

POINT N°15 : Rapporteur M. GLAM.

**OBJET : Proposition au Conseil Départemental d'un itinéraire de substitution, en remplacement de cheminements existants du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **PROPOSE** au Conseil Départemental du Val d'Oise la substitution des cheminements inscrits au PDIPR empruntant la coulée verte entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue de Stalingrad, par un cheminement correspondant à un linéaire d'environ 350 mètres de l'avenue de Stalingrad au sud de la Place du 19 mars 1962, conformément au plan et au tableau ci-annexés ;

► **MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant, pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°16 : Rapporteur M. BONHOMET.

**OBJET : Modification des périmètres d'exercices du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** d'instituer, en complément du Droit de Prémption Urbain existant, un Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » du Plan Local d'Urbanisme, telles qu'elles figurent au plan annexé à la présente délibération,

► **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour exercer le Droit de Prémption Urbain, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

► **PRECISE** qu'en application de l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pour une durée d'un mois ainsi que d'une mention insérée dans deux journaux diffusés dans le département,

► **PRECISE** qu'en application de l'article R 151-52 du Code de l'Urbanisme, le plan du périmètre du Droit de Prémption Urbain sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

POINT N°17 : Rapporteur M. ANGREVIER.

**OBJET : Rapport de présentation de la Délégation de Service Public d'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de la Délégation de Service Public d'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'année 2017.

POINT N°18 : Rapporteur Mme MORGADO.

**OBJET : Rapport de présentation de la Délégation de Service Public d'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant « Les Doucettes » et « Plein Midi » pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de la présentation des rapports d'activités de la Délégation de Service Public des établissements d'accueil du jeune enfant « Les Doucettes » et « Plein Midi » pour l'année 2017.

POINT N°19 : Rapporteur Mme GOURMAND.

**OBJET : Convention de partenariat pour une résidence musicale**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention de partenariat pour une résidence musicale,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°20 : Rapporteur Mme GOURMAND.

**OBJET : Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage (maîtrise d'ouvrage confiée) entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la réalisation d'un pôle culturel**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la réalisation d'un pôle culturel,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°21 : Rapporteur Mme LESUR.

**OBJET : Garantie totale d'emprunt de la Commune à la SA D'HLM « LA MAISON DU CIL » - Construction en VEFA de 11 logements collectifs locatifs Villa de l'Olivier - Quartier « La Lutèce »**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant de 619 731 € souscrit par la SA d'HLM LA MAISON DU CIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°72078 constitué de 6 lignes du prêt (n°72078).



Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt, constitué de 6 lignes, est destiné à financer l'opération de construction de 11 logements collectifs locatifs au n° 50 avenue Paul Vaillant Couturier

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au remboursement intégral de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

▶ **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêts susvisées, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt contracté pour financer la construction de 11 logements sociaux en contrepartie de la réservation pour attribution par la Commune de 3 logements pour une durée de 60 ans,

POINT N°22 : Rapporteur M. HY.

**OBJET : Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables sur le Budget Principal pour un montant TTC de 5 096.23 €.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

POINT N°23 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

**OBJET : Aménagement mobilier des espaces de travail partagé de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Systèmes d'Information de la Ville de Garges-lès-Gonesse**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le marché relatif à l'aménagement mobilier des espaces de travail partagé de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Systèmes d'Information de la ville de Garges-lès-Gonesse,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, conformément à la Commission d'Appel d'Offres, avec la société HAPPY MONDAY, domiciliée ZA de la Gare à SAINT AGREVE (07320) pour un montant de 96 489,25 € HT,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°24 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

**OBJET : Adoption d'un règlement budgétaire et financier**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le projet de règlement budgétaire et financier présenté en annexe à la présente délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

POINT N°25 : Rapporteur M. le Maire.

**OBJET : Création d'une Commission Consultative Paritaire commune entre la Commune de Garges-lès-Gonesse et le CCAS pour les catégories A, B et C d'agents contractuels de droit public**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **DECIDE** de créer une Commission Consultative Paritaire commune au CCAS et à la Commune de Garges-Lès-Gonesse pour chacune des trois catégories hiérarchiques d'agents contractuels de droit public.

▶ **DECIDE** que la Commission Consultative Paritaire commune sera placée auprès de la Commune de Garges-Lès-Gonesse à l'Hôtel de Ville.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **PRECISE** que la présente délibération s'appliquera à compter des prochaines élections professionnelles.

POINT N°26 : Rapporteur M. le Maire.

**OBJET : Recours au vote électronique pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le vote électronique et ses modalités décrites ci-dessus pour les élections professionnelles du 6 décembre prochain,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°27 : Rapporteur M. le Maire.

**OBJET : Approbation du tableau des effectifs de la Ville au 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la création des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentés pour chacun d'eux,

▶ **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

▶ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminé par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

▶ **APPROUVE** la suppression des emplois permanents devenus inopérants conformément aux tableaux joints à la présente délibération,

▶ **APPROUVE** la transformation des postes conformément aux tableaux ci-joints,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse,  
Le 20 septembre 2018



Le Maire

Maurice LEFEVRE